

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 mai 2024
Date d'affichage :
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**RESTRUCTURATION D'UNE PARTIE DE L'ECOLE DE JOUX LA VILLE
ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER
CHOIX DE L'ASSUREUR**

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, explique que dans le cadre des travaux de restructuration d'une partie de l'école de Joux la Ville, il est nécessaire de souscrire une assurance dommages-ouvrage et tous risques chantier.

Une consultation a été lancée le 11 avril 2024 auprès de 5 compagnies d'assurance.
La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 16 mai 2024 à 17h00
1 offre a été reçue et enregistrée dans les délais.

Les critères de jugement sont :

1. Le prix de la prestation = 50 pts
2. La valeur technique de l'offre = 50 pts

Les garanties demandées comprennent les éléments suivants :

TOUS RISQUES CHANTIER : couvre les désordres matériels affectant l'ouvrage en cours de travaux.

Garanties complémentaires : dommages aux existants + maintenance visite + vice imprévisible du sol + locaux et panneaux commerciaux

DOMMAGES-OUVRAGE : garantit en dehors de toute recherche de responsabilité le paiement des travaux de réparation des dommages de nature décennale subit par l'ouvrage.

Garanties supplémentaires : fon fonctionnement des éléments d'équipement + dommages immatériels consécutifs + dommages aux existants

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 juin 2024, propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre la mieux-disante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de retenir l'offre de la SMA BTP de Dijon (21), pour un montant de 6 860,29 € HT (8 232,35 € TTC).
AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 07/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com